



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

dioxines

Question écrite n° 56920

Texte de la question

M. André Aschieri appelle l'attention de Mme la secrétaire d'Etat à la santé et aux handicapés sur les résultats du rapport réalisé par l'Agence française de sécurité sanitaire et alimentaire. En effet, rendu public le 30 juin 2000, ce dernier indique que l'exposition moyenne de la population française aux dioxines est très au-dessous du seuil maximal. Cependant, ces résultats rassurants sont contestés par le Centre national d'information sur les déchets. Il semblerait que certaines données telles que l'exposition par inhalation ou par l'alimentation ce qui aurait pour conséquence de minorer le degré d'exposition à cette molécule toxique. C'est pourquoi il souhaite connaître les données prises en compte pour la réalisation de cette étude et les éventuels rectificatifs apportés aux résultats.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 56920

Rubrique : Déchets, pollution et nuisances

Ministère interrogé : santé et handicapés

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 janvier 2001, page 406